

LA MASCARADE

ABONNEMENTS

Lyon
Un an . . . 8 fr.
Six mois . 4 fr.



JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS
Un an . . . 10 fr.
Six mois . 5 fr.

ÉTRANGER

Un an . . . 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

BONIMENT

En sortiront-ils ?

La proposition Rivet suivie de la proposition Adnet, flanquée de la proposition Chambrun greffée sur la proposition Eymard-Duvernay devient décidément une loi d'atelier qui paraît remplacer avantageusement la loi sur la Décentralisation.

La commission s'occupe sérieusement d'arriver à une transaction entre la proposition Rivet et la proposition Adnet.

Tout fait espérer qu'une transaction se fera entre la proposition Adnet et la proposition Rivet.

Il est possible qu'un article ou deux de proposition Chambrun soient pris en considération par la commission, ce qui mettrait une entente commune sur les trois propositions.

La proposition Eymard-Duvernay n'est pas complètement rejetée par la commission qui cherche à fondre ensemble les quatre projets pour...

On assure que M. Vitet ou M. Goulard va rapporter de la commission de proposition.

Tels sont les refrains monotones dont nous berne depuis quinze jours dans les dépêches du matin et les dépêches du soir.

Vitet ou Goulard, — Goulard ou Vitet, et la France reste en suspens sur ces deux noms !

Nous voilà retombés en plein dans ces états de patience et ces casses-tête Chinois où les affaires politiques se résument dans ces hiéroglyphes :

La proposition des quinze paraît accep-

tée par les trente-cinq, mais elle est rejetée complètement par les quarante neuf; on ne connaît pas encore les dispositions des soixante huit qui paraissent jusqu'à présent garder la neutralité. — Néanmoins on a tout lieu de croire que les cinquante six se rallieront à l'opinion des trente-cinq, ce qui donnerait quelque chance au projet des quinze, à moins que les soixante huit entraînant les quatre-vingt-dix-sept ne constituent avec les quarante-neuf une majorité qui prendrait le nom des Deux cent quatorze, et ainsi de suite le long de deux colonnes et demie.

Eh mon Dieu ! que nous importe Goulard ou Vitet, Vitet ou Goulard ?

Adnet, Rivet, Chambrun qu'est-ce que ça nous fait à nous autres Français qui ne nous mêlons pas des intrigues de couloirs et de coulisses, des bavardages de buvette et de salle des Pas-Perdus.

Où qu'est-ce que ça nous fait ? Prenez un paysan n'importe lequel, et demandez-lui : Préférez-vous Vitet à Goulard ou Goulard à Vitet ?

Il vous répondra : — Ni Vitet, ni Goulard, que je ne connais pas plus l'un que l'autre — Je demande à vivre tranquille, à cultiver mon bien, et à ne pas payer plus d'impôts que mon revenu.

Abordez un commerçant, le premier venu, et demandez-lui : — Tenez-vous pour Adnet ou pour Rivet ?

Il vous répondra : — Je me moque d'Adnet comme de Rivet : ce à quoi je tiens c'est à faire mes affaires, à vendre mes marchandises, à me préserver des faillites, et à ne pas laisser protester mes échéances.

Ar. êtes un ouvrier, là, celui qui passe, et demandez-lui : — Lequel vous va le mieux, d'Eymard-Duvernay ou de Chambrun, de Chambrun ou d'Eymard-Duvernay ?

Il vous répondra : — Qu'est-ce que ça me f...iche ? Duvernay ou Chambrun, Chambrun ou Duvernay : Qu'on me donne du travail et qu'on ne marchande pas sur le prix de mes journées, voilà d'abord mon affaire.

Mais c'est là une chose impossible à faire pénétrer paraît-il, dans la dure cervelle de nos députés.

Ils ne veulent pas comprendre que le paysan demande à travailler ses terres et vendre ses récoltes, que le commerçant demande à exercer paisiblement son industrie, et que l'ouvrier demande du travail suffisamment rétribué ;

Ils ne veulent pas comprendre que le paysan ne cultivera, que le commerçant ne commercera et que l'ouvrier ne travaillera que lorsque nous aurons une situation nette, tranchée et définitive, — que lorsque nous ne serons plus condamnés à vivre sur ces pointes d'aiguilles qui s'appellent proposition Rivet, proposition Adnet, proposition Chambrun.

Ils ne veulent pas comprendre que le provisoire et l'incertain ne peuvent engendrer que le provisoire et l'incertitude, et que ce provisoire fut-il prorogé pendant cent cinquante ans, il n'en restera pas moins du provisoire avec tous ses inconvénients, tous ses malaises, toutes ses agitations, tous ses dangers.

Bonaparte et sa bande l'avaient bien compris, eux qui étaient un gouvernement de gradins parmi lesquels un habile homme, — Morny.

On faisait un coup d'Etat le 2 décembre, on fusillait le 3, on déportait le 4, — on faisait un appel au peuple le 20 et le 21 dans la soirée on avait ses sept millions de voix.

Pourquoi ? Parce qu'après trois années de provisoire et de tiraillements parlementaires,

la France se jetait avec avidité sur un définitif, comme un chien affamé sur un os.

Parce que la nation énermée, fatiguée, égarée éprouvait un tel besoin de repos et de stabilité, qu'elle abandonnait sa bourse et sa vie au premier coureur de grandes routes qui lui promettait cette stabilité et ce repos dont le pays était assoiffé.

Certes, nous demandons pas d'appel au peuple : les plébiscites sont des traquenards qui nous ont coûté assez cher pour qu'on ait une médiocre envie de recommencer.

Nous demandons simplement une Constituante qui nous fasse une Constitution, qui organise un gouvernement stable et définitif, et qui ne nous condamne pas à vivre sous le régime panaché et multicolore de cette salade de lois contradictoires qui commencent à 1789 pour finir le 4 septembre 1870, après avoir traversé le premier empire, la restauration, l'orléanisme, le provisoire de 48 et le second empire.

Nous demandons une Constituante qui s'occupe des affaires du pays, qui ne nous balance pas d'Adnet en Rivet, de Vitet en Goulard et de Goulard en Vitet ; qui ne soit pas une sorte d'arène commune où les champions des divers partis viennent rompre des lances et échanger des gros mots, pendant que M. Pouyer-Quertier faufile une demi-douzaine d'impôts ridicules entre deux prises de bec.

Depuis quelques jours des pétitions circulent pour demander la dissolution de l'Assemblée.

C'est là une détermination parfaitement logique, parfaitement sensée et parfaitement légale qu'on ne saurait trop soutenir et encourager.

D'aucuns voient dans ces pétitions une

FEUILLETON DE LA MASCARADE

LES EXERCICES DU GRAND RICKI

Aujourd'hui que la France se repose avec orgueil sur les lauriers de la Prusse, et que le peuple ne demande plus que du saucisson et des spectacles, nous croyons être agréable aux amateurs de réjouissances publiques en leur signalant l'arrivée de Ricki, le célèbre magicien javanais, qui compte inaugurer à Lyon ses exercices de prestidigitation et de magie.

Grâce au privilège que nous avons eu d'assister aux répétitions générales de Ricki, nous pouvons aujourd'hui donner à nos lecteurs un programme détaillé de ses soirées attrayantes.

PREMIÈRE SOIRÉE.

Les bocks enchanés.

Ricki parcourra les brasseries; il prendra au hasard une douzaine de buveurs de bière conscients; il les réunira et leur fera tenir à chacun un bock vide en l'air; puis, étendant les mains sur eux, il prononcera ces paroles cabalistiques : *Loc, loc, bou la la! Vive la France!* — Au même instant, le public verra tous les bocks se transformer subitement en bâtons de maréchaux.

La pâte de chardon.

Ricki distribuera gratis aux spectateurs de petites boîtes de cette pâte, qui non-seulement dégraisse les habits les plus crasseux, mais encore fait pousser une quantité prodigieuse de galons sur les tuniques et les képis où on la frotte.

Les héros invisibles.

(Combat fantasmagorique)

Du fond de la scène, on verra s'avancer une armée de tambours, de clairons et de fanfares exécutant une symphonie de Wagner. — Les instruments seuls seront visibles; on entendra des voix mystérieuses crier bruyamment : « En avant! marchez, enfants de la patrie!... Pas de capitulation!... Mort ou victorieux!... Guerre à outrance! »

A ce moment, Ricki fera distribuer des armes aux spectateurs qui voudront lutter avec cette héroïque phalange. — Il promet 100 000 fr. à celui qui pourra rencontrer un de ces héros au bout de son épée.

Et les clairons sonneront toujours !

2^e SOIRÉE.

La baguette magique.

Ricki étendra solennellement sa baguette magique sur la salle. On verra alors immédiatement certains chapeaux montés se transformer en bonnets verts; — des chapeaux et des cheveux de femmes s'envoleront; — un général sera changé en lapin jouant du tambour; — les panaches seront transformés en plumes d'oie.

Ricki s'avancera dans la salle et, au toucher de

sa baguette, fera sortir un discours de la poche d'un marchand de cuirs, — un sabre d'une serviette d'avocat, — une éponge d'un portefeuille de ministre, etc. — Il fera également pousser instantanément des lys et des poires sur un arbre de liberté.

Les Écuyères du Grand-Canif

(Aplomb et légèreté.)

Pour rasséréner le public à la suite de cette série de miracles, et pour le replonger dans la plus stricte réalité, — les célèbres écuyères du Grand-Canif, montées sur des chevaux fongueux et lancées au triple galop, — traverseront successivement douze contrats de mariage encadrés dans des cercles, — en retombant chaque fois d'aplomb sur leurs coursiers rapides.

3^e SOIRÉE.

Le fusillé parlant.

Dans une petite salle, on verra sur une table une assiette plate sur laquelle repose une tête d'un aspect rébarbatif.

Un dialogue s'engagera entre Ricki et la tête :
Ricki. — Qui êtes-vous ?

La tête. — Un candidat de la misère poursuivi par les sbires de Versailles.

— Souffrez-vous ?

— Cette question ? Croyez-vous que je sois bien dans mon assiette ?

— Mais si votre tête est martyre, — votre corps se reconforte à Londres; vous êtes plus heureux que Rigault.

— Que dites-vous ! Ah ! que n'ai-je pu, comme lui, verser mon sang pour le peuple !... Je m'em... bête à Londres; je n'aime pas l'ale, je n'aime pas le rosbif amer de l'exil. D'abord, c'est une viande aristocratique, — sanglante ! Ils en empiffrent leurs babies pour essayer de colorer leur pâleur patricienne.... — C'est tout de la graine de lord, ça ! — Rendez-moi mon Belleville ! — Ce n'est que par le hareng et le petit bleu du prolétaire que vous arriverez à faire un peuple libre et grand !...

Les saucisses gordiennes.

Ricki a une collection de chaînes énormes dont il a trouvé les modèles pour le peuple !... Je m'em... bête à Londres; je n'aime pas l'ale, je n'aime pas le rosbif amer de l'exil. D'abord, c'est une viande aristocratique, — sanglante ! Ils en empiffrent leurs babies pour essayer de colorer leur pâleur patricienne.... — C'est tout de la graine de lord, ça ! — Rendez-moi mon Belleville ! — Ce n'est que par le hareng et le petit bleu du prolétaire que vous arriverez à faire un peuple libre et grand !...

Si quelques-uns réussissent à se délier, il les attachera avec une dernière chaîne de saucisses, surnommées saucisses gordiennes, parce que les hommes les plus redoutables, les plus farouches et les plus forts ne sont pas encore parvenus à les rompre.

Le balai de Damoclès.

Cet ingénieux balai est mis en mouvement par un fil électrique qui le suspend au-dessus d'un plateau couvert de bonshommes, dont les uns ont une petite plaque métallique sous le sein gauche. — A chaque coup de balai, ces derniers bonshommes sont violemment attirés vers le manche, — les autres sont balayés.

Ce truc-là est vieux, mais il fait toujours rire.

manœuvre démagogique.

Pourquoi démagogique ? Et qu'y a-t-il de démagogique à user d'un droit légal pour demander une chose juste et provoquer une mesure salutaire ?

Du reste il est un moyen bien simple d'enlever à ces pétitions leur caractère démagogique, si démagogie il y a, — c'est que tout le monde les signe, les modérés aussi bien que les exaltés, — c'est que tous les gens raisonnables se réunissent sur ce terrain commun de la dissolution qui est la seule issue possible, le seul moyen pratique de sortir de l'impasse où nous nous trouvons.

Nous croyons être peu suspect de démagogie, et nous pourrions produire à l'appui de cette affirmation toute une liasse de lettres d'injures et de menaces, — mais en admettant que dans cette circonstance ce soient les démagogues qui aient pris l'initiative de la dissolution de l'Assemblée, nous n'hésitons pas à reconnaître que les démagogues ont raison, — quoique démagogues.

Il y a une chose voyez-vous qui n'est ni démagogique, ni réactionnaire, ni légitimiste, ni bonapartiste : c'est la logique. C'est le sens commun dont les règles inexorables s'imposent toujours quels que soient le chapeau, la casquette ou la cocarde qui les couvre.

En ce moment la logique et le sens commun exigent la dissolution de l'Assemblée et l'élection d'une Constituante, et nous ne donnons pas six mois pour que la logique et le sens commun nous prouvent brutalement qu'on ne se joue pas d'eux impunément, — s'appelât-on Rivet, Adnet ou Goulard.

Jacques BARBIER.

LA FÊTE DES ÉCOLES

La ridicule mascarade appelée fête des Ecoles a pris décidément les proportions d'un événement politique grâce aux interpellations, aux discussions, aux exclamations, aux protestations dont elle a été l'objet depuis quelques jours.

C'est un scandale ! s'est écrié M. Monnet ! C'est une orgie ! a continué le baron Chaurand.

La fête des écoles a été convenable — a répondu M. Millaud, défenseur d'office qui a essayé de se tirer de ce mauvais pas en se jetant dans la discussion générale de la séparation de l'Église et de l'État.

On a voulu « honorer l'instruction », s'est exclamé le grand dadaï qui a nom Ferrouillat.

« Olieuses calomnies, menées ténébreuses », écrit dramatiquement le citoyen Barodet, faisant endosser sa prose à l'excellent, trop excellent M. Hénon.

Le Prométhée au lard.

(Tableau vivant.)

Ricki, — rajouissant la Mythologie, — nous représentera ce tableau vivant :

Napoléon III enchaîné sur une chaise percée ; — un aigle fondant sur lui et lui rongant le lard, — sans cesse renaissant, — qu'il se fait à Chislehurst.

4. SOIRÉE.

Le crâne des Banalités.

Ricki posera sur une table sans tapis, — nue, — dépourvue de trocs, — un crâne. — Il introduira dans ce crâne 100,000 quintaux de plomb ; il y versera 100,000 litres d'huile de sarg ; après quoi, il fera saupêser le crâne aux spectateurs, qui pourront constater qu'il est aussi vide et aussi léger qu'avant.

La cuve diabolique.

Une immense cuve noire sera apportée sur la scène. Ricki la remplira de vieux papiers, de chiffons, de bouts de cigare, de botichois moisis et d'os de gigot ; il remuera le tout pendant quelques minutes.

Cette opération faite, il ouvrira le grand robinet à gauche de la cuve, en disant ces deux mots : *Allah ! Godillot !* et il en sortira des pantalons, des képis et des paquets de munitions. — Il se retournera vers le robinet à droite de la cuve en disant : « Sésame ouvre-toi ! » — et l'on en verra couler des flots d'or !

LES FABLES ANIMÉES.

Le tribunal transformé en aquarium.

Cette scène de métamorphose fondroyante se fait au moyen de la baguette magique.

En général nous aimons peu les grands mots parce qu'ils recouvrent d'ordinaire d'assez petites et misérables choses, et il faut avouer que le cas se présente dans la fête des Ecoles.

L'expression « d'orgie » en effet est notoirement un peu forte pour cette petite débauche de cervelas et de vin à porte-cruche, de même que les « menées ténébreuses » du citoyen Barodet sont un emornat assez cocasse au style de mélodrame que cultivait avec tant de succès défunt Bouchardy.

Réduisant la chose à ses véritables proportions, la fête des Ecoles est avant tout, est surtout une équinée grotesque, une nouvelle pantalonade de nos conseillers municipaux, qui trouvant qu'on ne s'amuse pas assez dans notre bonne ville, ont voulu remplacer la fête du 15 août par une réjouissance de leur façon.

Le citoyen Vallier « homme de lettres » et promoteur de cette belle idée, se doutait-il qu'il violait la loi sur l'instruction primaire ?

Pas probable, car le citoyen Vallier ne connaissait certainement pas plus cette loi qu'il ne connaît les autres ?

Le citoyen Manillier qui ne croit pas en Dieu mais qui croit en Denis Brack, a-t-il voulu faire une manifestation athée ?

Nous ne croyons pas, puisque le citoyen Manillier a pris soin de déclarer lui-même qu'il voyait surtout dans cette fête, une occasion pour les gardes nationaux de « fraterniser entre eux ».

On sait dans ce cas-là, ce que fraterniser veut dire.

Le citoyen X... (ne soyons pas indiscrets), a-t-il eu l'intention « d'honorer l'instruction » ?

C'est au moins douteux, puisque le citoyen X... ne connaît l'instruction que de réputation, et qu'il est rebelle non-seulement à l'orthographe, mais même à l'écriture !

Non, il n'y avait pas croyons-nous, d'assises « ténébreuses menées » dans la fête des écoles, — et voici simplement ce qui s'est passé.

Le citoyen Vallier a imaginé de faire célébrer à Lyon une fête des Ecoles, parce que ces fêtes se célèbrent en Suisse, parce que la Suisse est une République, parce qu'il est bon que ce qui se fait dans une République se fasse dans autre République etc. etc...

Les membres nés du conseil municipal et ils sont en majorité, éblouis par cette kyrielle de Républiques ont donné en plein dans le projet cocasse du citoyen Vallier, et ils n'ont pas réfléchi :

1° Qu'avant d'emprunter à un pays voisin ses réjouissances et ses fêtes, il faut lui emprunter ses institutions.

2° Que les fêtes des écoles en Suisse, sont une cérémonie touchante et non grotesque parce qu'en premier lieu elles ont l'assentiment et les sympathies de toute la population, et qu'elles ne sont pas considérées comme œuvre de parti ; parce qu'en second lieu on se dispense de les accompagner d'un programme ridicule où la charcuterie se mêle agréablement au petit bleu.

3° Que les Suisses n'auraient jamais la folie de dépenser soixante-dix mille francs si leurs caisses municipales étaient vides au point de ne pouvoir payer le pain des bureaux de bienfaisance.

4° Enfin que les Suisses ont trop le respect de la propriété et des plus simples notions d'équité pour se permettre de pénétrer de force chez les gens, de piétiner leurs plates-bandes et de casser leurs arbres.

Voilà ce à quoi n'ont pas réfléchi nos conseillers municipaux, et toutes les protestations du monde n'y changeraient rien.

La pitoyable fête du citoyen Vallier n'a peut-

être pas mérité les élans d'indignation du baron Chaurand,

Mais elle n'a pas été « convenable » comme le croit à tort M. Millaud mal informé sans doute ;

Mais elle n'a pas « honoré l'instruction » comme l'a énoncé naïvement le député du Var alias le citoyen Ferrouillat ;

Mais elle était digne simplement de l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée, considérant que la fête des Ecoles a été une farce de mauvais goût où le ridicule le disputait à l'absence de sens commun, — passe à l'ordre du jour.

L'AGONIE.

C'était fatal !

La garde nationale est à la dernière extrémité, la garde nationale va mourir.

Le général Chanzy, — tu quoque ! — vient de lui administrer les derniers sacrements, l'Assemblée nationale a voté d'enthousiasme l'urgence de sa dissolution, et tout ce qu'on a pu faire pour la sauver, n'a abouti qu'à l'amendement Ducrot, qui admet la dissolution graduelle au lieu de la dissolution immédiate.

Une mort à petit feu !

D'ici à quelques semaines, on déposera chez les concierges la lettre de décès, et on peut dès à présent préparer la pierre tumulaire.

Cantinières, pleurez !

Pleurez, clairons et tambours !

Pleurez, officiers d'état-major chamarrés de tant de galons, chaussés de si belles bottes !

Adieu les petits verres ! adieu ces bonnes, ces douces, ces excellentes, ces salutaires soulagements !

Adieu les longues pipes fumées dans les larges fauteuils de l'Hôtel-de-Ville !

Adieu ces bons appointements, si commodes à gagner, si agréables à dépenser dans un pays où il y a tant de buvettes !

Où, pleurez, mes braves gens, pleurez doublement ; car si la garde nationale meurt, vous l'avez tuée à moitié, — l'Assemblée de Versailles n'aura fait qu'achever votre œuvre !

Ce ne sera certes pas faute d'avoir averti ; ce ne sera pas faute d'avoir joué consciencieusement notre rôle de Cassandre.

Depuis tantôt un an, nous avons crié toutes les semaines, dans tous nos numéros :

Trop d'exercices, trop de gardes, trop de petits verres !

Trop de clairons, trop de tambours, trop de cantinières !

Trop d'état major, trop de galons, trop de bottes !

Nous avons demandé à tous les échos une réorganisation sérieuse ;

Nous avons demandé qu'on ne laissât pas de fusils aux citoyens tarés, qui ont tout à gagner au désordre et pas un centime à l'ordre ;

Nous avons demandé que, conformément à la loi, on éliminât soigneusement des cadres tous les indignes, tous les banqueroutiers, tous les escrocs, tous les voleurs ;

Nous avons fait ressortir la ridicule multiplicité des postes ; nous avons essayé de démontrer, par exemple, qu'il était superflu de maintenir cinq cents hommes au Grand-Théâtre, cinq cents hommes à l'Hôtel-de-Ville et cinq cents hommes au palais Saint Pierre, comme la chose a eu lieu pendant plusieurs semaines ;

Nous avons signalé l'énormité des dépenses occasionnées par la milice citoyenne : plus de

zone, sur votre cheval indompté. — Maintenant il s'agit de vous sauver.

La fête et la baguette et on voit apparaître aussitôt 750 sujets de Glorieuse qui s'inclinent devant elle.

La fée Pacifique leur dit :

— J'ai vous ai appelés et réunis pour sauver votre mère, il en est temps encore. Il faut pour cela que vous alliez en toute hâte dans le jardin des plantes de la vie qui se trouve à 1000 heures d'ici ; — vous aurez des obstacles à surmonter, mais ne perdez pas courage, et sur oit méfiez-vous de la fée Routine. — Vous trouverez au bois prochain mon groom Progrès qui vous donnera des chevaux, qui vont doucement mais longtemps.

La fée Pacifique leur donne à tous un petit ruban tricolore ; en même temps elle charge le plus petit d'entre eux, — Tom Poncet, — renommé pour sa sagesse, de diriger ses frères.

— J'ai vous aime, dit-elle, — chevalier du Progrès ; a lez.

Deuxième Tableau.

Les 750 Chevaliers du Progrès après avoir marché quelque temps, arrivent à la nuit noire dans un chemin étroit bordé de lanternes et de vessies. — Ils commencent à se disputer ; les uns prétendent qu'il n'y a que des lanternes, les autres que des vessies ; — la discussion s'envenime tellement, que quelques chevaliers irritables crèvent à coups d'épingles les vessies. — Le vent des vessies étieat les lanternes, et les chevaliers, plongés dans l'obscurité, ne peuvent continuer leur route que le lendemain.

Troisième Tableau.

Les chevaliers arrivent dans une grande prairie où le groom Progrès les attend avec 750 chevaux

quatre cent mille francs par an ;

Nous avons démontré, chiffres en main, qu'avec un budget pareil et un tour de main le plus onéreux et le plus lourd de tous les pots, y compris ceux de M. Pouyer-Quertier.

Nous avons blâmé, critiqué, ridiculisé la manie enfantine de jouer au soldat, de se parer d'un uniforme et de dire des choses aimables aux cantinières,

Notre voix, hélas ! s'est perdue dans le désert.

Depuis quelques semaines pourtant, on a réalisé certaines réformes : les postes s'éclaircissent, les corvées diminuent, les tours de garde s'allongent, on averti économisé quelques clairons et quelques tambours ; il est question de réorganiser également cette milice singulièrement irrégulière...

Trop tard ! trop tard ! Toujours le mot terrible et fatidique des fautes politiques !

Le coup était porté, le mal était fait, le général Chanzy a savamment élargi la plaie, et la garde nationale en mourra.

Elle mourra aux applaudissements de la majorité de l'Assemblée, enchantée d'être débarrassée de ces bonnettes intelligentes.

Elle mourra, regrettée pour la forme par quelques amants platoniques qui n'ont jamais monté une garde ni fait un piquet sérieux.

Elle mourra, pleurée médiocrement par les gens sensés qui estiment qu'il n'est pas une institution, quelque excellente soit elle, — qu'elle puisse résister aux arlequinades de tout genre par lesquelles on a fait passer la garde nationale.

Nous avons la faiblesse, en effet, de mettre les responsabilités à leur place, — ce qui nous fait accuser, certain jour, par un aimable correspondant, de ne savoir contenter ni les honnêtes gens ni la canaille.

Les honnêtes gens, bien entendu, c'était notre correspondant, et la canaille, ceux qui nous pensaient pas comme lui.

Malheureusement, un journaliste ne peut pas contenter tout le monde et ses correspondants.

Aussi, dissuons-nous ne contenter personne, nous ne dissuons pas que si la garde nationale succombe, ses meilleurs amis ont tout fait pour cela, et que l'Assemblée n'a pas en besoin d'un coup de masse pour l'assommer définitivement, — mais d'une simple chiquenaude.

AUTOUR DE LA SEMAINE

Nous nous faisons un plaisir et un devoir de donner à nos confrères de la presse Parisienne des détails circonstanciés sur les événements dont notre ville est le théâtre depuis quelques jours.

Non-seulement la garde nationale fédérée est maîtresse de la ville ;

Non-seulement les communaux occupent les forts, les prisons, le Palais-de Justice et l'Hôtel-de-Ville ;

Mais chaque habitant a un factionnaire établi à sa porte qui ne lui permet ni de sortir ni de rentrer sans ordre écrit du Comité de Salut Public, lequel est composé des terribles citoyens : Groslard, Tirebouchon, Clincaille et Gueulemort.

Il va sans dire que toutes les autorités civiles et militaires ont été arrêtées et incar-

— des chevaux solides mais peu élégants. — Ces montures les tenaient peu ; — beaucoup d'entre eux conseillent d'aller plus loin pour trouver mieux. — Nouvelle discussion. — La majorité l'emporte ; on laisse les chevaux.

Quatrième Tableau.

Nos chevaliers entrent dans le royaume de la fée Routine ; ils en connaissent de long le date tous les sentiers et toutes les ornières. Ils arrivent sur une vaste place remplie de chevaux richement caparçonnés ; ils s'empressent de s'en emparer, mais peine sont-ils en selle, que la fée Routine avec sa baguette enchantée transforme les superbes coiffeurs en chevaux de bois et en chars tournants. — Quelques chevaliers protestent, mais la plupart sont enchantés. — Ils tournent, ils tournent éperdument, tandis que Tom-Poucet, au milieu d'eux, leur joue sur un orgue de barbarie la *Marseillaise* et *Vive Henri IV, ce roi...*

Il y a 192 jours qu'ils tournent sur cette place, lorsque la reine Glorieuse apparaît, se traitant épaisée.

— Chevaliers, dit-elle, de grâce, quittez vos dadas ; songez à votre mère qui se meurt ! j'ai me précipite sous vos chevaux, si vous ne vous arrêtez pas...

— Jams s de la vie ! s'écrie-t patriotiquement tous ces Don Quichotts de la Routine, plutôt vous passer sur le ventre que de quitter nos Rossinants !

Flammes de Beugle, — a le pétrole, — fanfare, — le ix, ris, allég esse, mais de cocag te vive la France !

Dans six mois, à son retour à Lyon, Ricki donnera la seconde partie de cette féerie.

A. SPIC

Le bruit courait hier soir que le préfet Valentin avait été scié entre deux planches avec son secrétaire; quant au général Bourbaki on a sur son compte les plus graves inquiétudes. Les gens les moins pessimistes prétendent qu'on l'aurait guillotiné. — en commençant par les pieds.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire les épouvantables incendies qui sont allumés à toute heure de la nuit, déjà la moitié de la ville est en cendres et au moment où nous écrivons ces lignes, le feu prend aux quatre coins de la maison que nous habitons.

Les pompiers, les pompiers! Tel est le cri sinistre qu'on entend retentir toutes les dix minutes. Lyon est bien décidément une ville perdue si les rédactions du Figaro, du Gaulois et de la Liberté n'arrivent promptement à son secours.

En attendant cette aide du ciel, le conseil de guerre sous la présidence du colonel Marion, juge tranquillement les auteurs de la ridicule échouffourée du 22 mars. Parraton, Albert Leblanc, Poncet, Drevet, Servelle etc.

Spectacle assez écœurant en résumé. Aucune physionomie énergique ou intéressante. Toujours les mêmes dénégations, toujours les mêmes rangaines et les mêmes faux fuyants.

Tous des petits saints, ces aimables farceurs qui accumulaient des munitions dans l'Hôtel-de-Ville et amenaient des batteries de canons sur la place de la Comédie, — pour pacifier. La plupart d'entre eux ne savent pas ce que c'est que la Commune; pourtant nous voyons là les chefs du mouvement — Jugez des autres.

Ah M. Jules Simon, quand vous aurez fini de pleurer, un projet de loi s'il vous plaît, sur l'instruction gratuite et obligatoire!

Après les accusés du 22 mars, viendront les accusés du 30 avril. Ceux-là c'est plus grave: la tentative du 22 mars n'avait été que grotesque, celle du 30 avril a tourné au tragique puisqu'on l'est fusillé toute la nuit dans les rues de la Guillotière, et que le lendemain une quarantaine de cadavres gisaient sur les tables de la Morgue.

En parcourant la liste des individus inculpés, nous avons été stupéfiés d'y trouver le nom du colonel Ferrer.

Il nous semble pourtant que l'autorité préfectorale avait pris soin de ménager elle-même un alibi suffisant à M. Ferrer, en le maintenant trente-trois ou trente-quatre jours en prison préventive, pour une simple lettre contenant l'expression d'une opinion individuelle et pas autre chose.

Malgré la meilleure volonté du monde, M. Ferrer, qui moisissait à Saint-Joseph, le 30 avril, a pu difficilement prendre part aux événements de la Guillotière.

Il y a là évidemment un malentendu qui sera dissipé avant l'audience, car il nous paraît impossible qu'on puisse confondre un galant homme avec les personnages plus ou moins exotiques qui voulaient proclamer à la Guillotière la Commune de Paris!

Les citoyens gardes nationaux n'ont pas publié sans doute la distribution qui leur fut faite jadis d'un fournement composé d'un ceinturon, d'une bretelle de fusil et d'une cartouchière.

La cartouchière était mal cousue, le ceinturon ou sangle était trop court, et la bretelle de fusil ne valait rien. Cet embryon d'équipement a été fourni à Ville par M. Louis Brenot, place Bellecour, 26, et par MM. Mouchonay, Gillot et rue de Vauban, 38, au prix de 6 fr. 75 le tout.

Il résulte du rapport de la Commission d'enquête que nous avons sous les yeux: 1° Que ce fournement ne valait rien, ce dont nous avons pu nous convaincre nous-mêmes; 2° Que, pour le prix de 4 fr. 30 c., on aurait pu avoir un fournement conforme au meilleur type et de parfaite qualité.

Concluons: 40,000 fournements à 6 fr. 75 c. : 270,000 fr., ci. 270,000 fr. 40,000 fournements à 4 fr. 30 c. : 172,000 fr. Bénéfice... honnête. . . 88,000 fr.

De plus, l'équipement était mauvais. D'habiles commerçants que ces messieurs Louis Brenot, place Bellecour, 26, et Mouchonay, Gillot et Cie., rue de Vauban, 38. — retenez bien l'adresse!

Du reste, nous n'en avons pas fini avec les gaspillages d'argent de notre habile administration, et peut-être serons nous à même, prochainement, de publier des renseignements complets sur la gestion financière de nos petits écus.

Demain, l'ouverture de la chasse, et avec elle le retour de ces bonnes vieilles histoires, toujours les mêmes, qui font la joie des enfants et la distraction des parents...

A ce propos, on nous communique une réclamation assez juste: D'après une circulaire du 14 juin, les permis de chasse pris l'année dernière, et qui, par conséquent, n'ont pu servir, devaient être valables pour la présente année.

Aujourd'hui, deuxième circulaire qui déclare que ces permis de chasse sont annulés... Très-bien! Alors rendez l'argent. Nous ne voyons aucune bonne raison qui puisse justifier une pareille confiscation. Augmenter le prix du permis de chasse, bon; mais garder ce prix tout entier et vous interdire de chasser, c'est un peu raide!

HECTOR PERIÉ

PROVISOIRE!

Comme corollaire indispensable et conséquence immédiate de la prorogation probable des pouvoirs provisoires de M. Thiers, tous les ministères ont préparé des instructions spéciales destinées aux fonctionnaires et employés dépendant de leur ressort respectif.

Nous nous nous empressons de reproduire ces documents qui ne peuvent que nous faire apprécier de plus en plus l'avantage inestimable et les agréments du régime sous lequel nous aurons le bonheur de payer des impôts.

Ministère de l'Intérieur.

Monsieur le préfet, Le maintien définitif du gouvernement provisoire actuel vous impose de nouveaux devoirs que vous saurez remplir, j'en suis certain, avec votre zèle et votre dévouement accoutumés.

Il importe, en effet, de bien pénétrer de cette idée, que tous les actes de votre administration doivent être en harmonie complète avec la pensée dirigeante, avec l'esprit du gouvernement.

Aucun de ces actes par conséquent, ne doit revêtir de caractère définitif qui puisse engager l'avenir et prêter à des interprétations équivoques.

Comme première mesure, vous aurez soin de choisir désormais pour vos affiches officielles, un papier qui ne soit ni blanc, ni blanc, ni rouge.

Le papier blanc employé jusqu'à présent, symbolise des idées de légitimité auxquelles le gouvernement ne saurait se rattacher pour le moment; le papier rouge rappelle un drapeau considéré comme un épouvantail par une grande partie de la population; quant au papier bleu, vous n'ignorez pas que le bleu est la couleur de la ville de Paris, et il est essentiel que personne ne puisse soupçonner le gouvernement de la moindre condescendance à l'endroit d'une ville souillée par les excès de la Commune et des démagogues cosmopolites.

Vous aurez donc à adopter une nuance intermédiaire qui ne soit ni blanche, ni rouge; en fondant ces trois couleurs ensemble on peut obtenir un composé de nature à satisfaire toutes les opinions sans en blesser aucune.

Au surplus le gouvernement s'est mis en rapport pour cela avec une commission de chimistes, et incessamment je pourrai vous adresser la nuance provisoire que nous adoptions définitivement.

Une modification du même genre, sera nécessaire pour l'écriture de tous les documents officiels.

Les mots de « République Française » caractérisaient trop une forme de gouvernement non sympathique à un grand nombre des membres de l'Assemblée nationale. Aussi, pour éviter de froisser des susceptibilités respectables, et pour ne pas s'écarter du terrain neutre de la prorogation provisoire, il a été résolu en son lieu des mots: République Française, les affiches émanant soit du gouvernement central, soit des administrations préfectorales, soit des municipalités, porteraient: République-Monarchie Française.

De même pour toutes lettres, circulaires et pièces quelconques revêtues d'un caractère officiel.

Je m'en rapporte à M. le préfet à votre exactitude et à votre activité pour faire opérer ces changements matériels dont vous ne vous dissimulez pas l'importance.

Il serait bon également de veiller à ce que dans vos bureaux et parmi vos employés, rien ne vienne transgresser trop ouvertement les principes dont je vous recommande l'application.

Les visières, les fausses-manches, les conserves et les coussins percés, ayant généralement une couleur et une forme à la quelle on n'attache pas de signification politique, je ne vois pas l'utilité d'apporter de modifications dans le choix de ces accessoires administratifs.

Mais il est essentiel qu'aucun de vos chefs de division, chefs de bureaux ou expéditionnaires portent des insignes ou des emblèmes constituant des allusions qui pourraient compromettre le gouvernement que vous représentez.

Ainsi, interdisez formellement à votre personnel: les ceintures rouges, les coeurs enflammés sur la poitrine, les képis garibaldiens, les chapeaux de jésuites, les boutons de manchettes ou épingles de cravates représentant soit des fleurs de lys, soit des lanternes, soit des guillotines, et n'autorisez aucun de ces tatorages symboliques que certains individus ont la détestable habitude de se faire imprimer sur les bras ou sur les jambes.

J'avais pensé également à vous signaler la couleur des cheveux et de la barbe, mais après d'assez longues réflexions, il m'a paru que les barbes rouges et les cheveux blancs étant des phénomènes naturels dont un gouvernement ne saurait être responsable, il n'y avait pas lieu de s'en préoccuper.

En ce qui touche l'administration municipale, vous aurez soin d'envoyer des instructions à tous les maires et adjoints de chaque commune pour qu'ils se conforment aux principes généraux que je viens de vous exposer.

Apprêtez spécialement leur attention sur les actes de l'état-civil.

Aucune naissance et aucun décès ne devront être enregistrés autrement qu'à titre provisoire.

De même pour les mariages auxquels à tous les points de vue, il serait imprudent de reconnaître un caractère définitif.

Pour vous mettre en garde contre l'incapacité ou l'ignorance de certains fonctionnaires de l'ordre municipal, ne manquez pas de leur expédier des formules toutes préparées, dont ils n'auront qu'à remplir les blancs.

Un simple exemple: « Ce jourd'hui... 187... » « Devant nous maire provisoire de la commune de... »

« S'est présenté le sieur X... » lequel nous a déclaré la naissance provisoire d'un enfant provisoire du sexe masculin ou féminin « provisoire, auquel il a donné provisoirement le nom de... etc. »

Telles sont en substance, monsieur le préfet, les recommandations que j'ai eu devoir vous adresser pour que votre administration fût en communion d'idées avec les intentions manifestées par l'Assemblée nationale.

Sans doute j'ai oublié bien des instructions particulières et négligé certains détails qu'il est difficile de traiter par correspondance, mais je compte monsieur le préfet sur votre initiative et votre perspicacité pour suppléer aux omissions que j'aurais pu commettre.

Agréé, etc. Le ministre de l'Intérieur, LAMBRECHT.

Ministère de la Justice.

Monsieur le Procureur général, Vous connaissez la détermination prise par l'Assemblée nationale de proroger provisoirement les pouvoirs provisoires de M. Thiers.

Mon collègue le ministre de l'Intérieur vient d'adresser à tous les préfets des départements qui nous restent, une circulaire contenant des instructions spéciales au point de vue du nouvel état de choses, qui ne modifie pas sensiblement l'ancien.

Vous voudrez bien, par conséquent, vous mettre en rapport avec le préfet de votre département pour les dispositions générales applicables à l'administration judiciaire aussi bien qu'à l'administration préfectorale, telles que les affiches, formules, etc.

En ce qui touche vos attributions spéciales, vous n'oublierez pas, monsieur le Procureur général, de conformer vos décisions et vos actes au système provisoire adopté par le gouvernement comme règle de conduite.

Les jugements et arrêts de tribunaux civils, de tribunaux correctionnels, de cours d'appel et de cours d'assises, ne pourront revêtir aucun caractère définitif.

Par conséquent, si leurs condamnations sont exécutées, elles ne le seront qu'à titre provisoire, même en ce qui concerne les condamnés à mort.

Agréé, etc. Le garde des sceaux, DUFAURE

Ministère de la guerre.

Mon général, L'Assemblée nationale vient d'adopter, à une forte majorité, le maintien du *status quo* provisoire qui nous régit.

Dans ces conditions, il importe que l'administration militaire mette ses actes d'accord avec l'esprit du gouvernement central.

Une des principales réformes dont nous nous sommes occupés jusqu'à ce jour, est la modification des costumes de l'armée.

Pour donner à ces modifications le caractère transitoire qui leur convient, veuillez prescrire les mesures suivantes aux officiers d'habillement: 1° Les vestes, tuniques et pantalons ne seront pas cousus, mais simplement fafilés; 2° Les semelles de bottes ne seront pas clouées, mais simplement collées; 3° Les boutons de gilet seront simplement retenus au moyen d'un pain à caucheter. Voilà pour les costumes. Quant aux armes, ne vous servez provisoirement que de sabres de bois et de pistolets de paille.

Le ministre de la guerre, DE CISSEY.

Instruction publique.

Monsieur le Recteur, J'ai l'honneur de vous adresser un programme provisoire d'enseignement que vous voudrez bien communiquer aux instituteurs et institutrices placés sous votre surveillance.

En présence de la décision récente de l'Assemblée nationale, il est d'une sage politique que l'instruction, aussi bien que les différentes branches de l'administration, ne s'écarte pas du système provisoire qui constitue aujourd'hui le gouvernement.

Ce programme, très-simple, se résume en deux articles: Article premier. — De huit heures du matin à midi, les élèves des deux sexes apprendront à lire, à écrire et à compter.

Art. 2. — De midi à huit heures du soir, les mêmes élèves désapprendront ce qu'ils ont appris le matin.

Je vous recommande, monsieur le Recteur, de veiller à l'exécution stricte de ce simple programme, qui rentre tout-à-fait dans l'esprit de nos institutions actuelles.

Agréé, etc. Le ministre de l'Instruction publique, Jules SIMON.

Ministère de la Marine.

Ministère à Amiraux. (Dépêche.) Vu prorogation du provisoire, ordonnez construire vaisseaux en sapin, avec blindages fer-blanc. Essentiel qu'ils puissent couler au besoin. Faites scier grands mats jusqu'à moitié, et achetez chaudrières d'occasion. Solidité complète serait peu conforme à intentions de l'Assemblée.

Au moment de mettre sous presse, nous n'avons pas encore pu prendre communication des circulaires du ministre des finances, du ministre de l'Agriculture, du ministre des affaires étrangères et du ministre des travaux publics, mais nous savons de source certaine que ces circulaires sont conçues dans le même esprit que celles de leurs collègues, et que toutes s'accordent à recommander l'observation stricte et rigoureuse de ce bienheureux régime qui désorganise la France provisoirement, en attendant qu'il la tue définitivement.

L. LECLAIR.

MILITARIANA

Vous croyez que la lecture de l'Annuaire ou du Monteur de l'Armée manque complètement d'intérêt?

C'est un tort, on y trouve parfois des choses curieuses et dignes de remarque.

On y voit, par exemple, que, dans tel régiment, un lieutenant est nommé capitaine à l'ancienneté après huit ans de service; que, dans tel autre, cette ancienneté pour le même grade exige quinze ans de service.

D'où il suit qu'il y a divers degrés d'ancienneté: des anciennetés de huit ans, des anciennetés de quinze ans, des anciennetés de vingt ans au besoin.

Cette catégorie d'anciennetés de différents choix et de différents volumes tient tout simplement à un abus criant, que le général de Cissey ferait bien de réformer, s'il n'est pas trop absorbé par ses changements de képis et ses modifications de passe-pois.

Nous voulons parler de l'avancement par arme et de l'avancement par régiment.

Dans l'artillerie, on avance par arme: ce qui est juste, ce qui est logique, ce qui est sensé; C'est-à-dire que les vacances qui se produisent dans un régiment quelconque d'artillerie, profitent non pas à ce régiment seul, mais à l'ensemble des régiments, à l'arme de l'artillerie tout entière.

Et l'artillerie s'en trouve bien. Dans la cavalerie, — on avance par régiment: ce qui est injuste, inégal et ridicule; C'est-à-dire que les vacances qui surviennent dans un régiment profitent à ce régiment seul, au préjudice de tous les autres.

Et la cavalerie s'en trouve mal. Supposons, en effet, un régiment où les démissions se multiplient; l'avancement aura lieu à grande vapeur: les sous-lieutenants seront lieutenants au bout de deux ans, et les lieutenants capitaines au bout de six.

Tandis qu'à côté, dans un régiment plus sédentaire et moins changeant, les sous-lieutenants passeront huit ans pour transporter leur épauvette de droite à gauche, et vingt ans pour coiffer le képi à trois galons.

Dans ces conditions là, — l'avancement devient une question de chance, et non une question de mérite et de services rendus.

C'est une sorte de loterie où les officiers peuvent tirer un bon ou un mauvais numéro, sans que leur capacité ou leur simple droit d'ancienneté mettent le moindre atout dans leur jeu.

Ajoutez à cela le plus ou moins d'influence, le plus ou moins d'intrigues de tel ou tel colonel, et la carrière d'un officier de cavalerie se trouve à la discrétion du dieu Hasard et de la fée Vinarde.

Avec un colonel lourdaud, des camarades qui ne s'en vont pas, parce qu'ils ne peuvent pas servir sans sottise, comme le dit de Char-

mes, et qui ne meurent pas, parce qu'ils se portent bien, — un infortuné sous-lieutenant de chasseurs ou de dragons, malgré toute sa capacité, malgré tout son courage, malgré toute son instruction, risque fort de rester indéfiniment sous-lieutenant, pendant que ses camarades d'un régiment voisin escaladeront au galop tous les échelons de la hiérarchie militaire.

Et cela, grâce à l'avancement par régiment, auquel il serait si simple et si naturel de substituer l'avancement par arme.

Mais voilà : l'avancement par arme exige une uniformité de costume dans la cavalerie, ou tout au moins :

Un seul costume pour la cavalerie de ligne ; Un seul costume pour la cavalerie légère, Et jamais M. de Cisse ne voudra renoncer à ses hussards d'opéra comique.

S'il essayait pourtant ? Ne pourrait-on, pour une seule, sacrifier quelques sabretaches sur l'autel de l'équité et du bon sens ?

Le grand Napoléon.

Exil.

Après s'être exprimé comme nous l'avons rappelé, sur le compte des hommes, de l'armée et de la nation française, Bonaparte, pour désarmer tous les écrivains qui seraient tentés d'écrire contre lui, affecte une confiance dédaigneuse, qu'il n'a pas au fond, et nous dit :

« Je suis destiné à être leur pâture, mais je redoute peu d'être leur victime : ils mordront sur du granit. Ma mémoire se compose toute de faits, et de simples paroles ne sauraient les détruire. Pour me combattre avec succès, il faudrait se présenter avec le poids et l'autorité de faits à soi. Si le grand Frédéric ou tout autre de sa trempe se mettait à écrire contre moi, ce serait autre chose ; il serait temps alors de commencer à m'émouvoir peut-être. Mais, quant à tous les autres, quelque esprit qu'ils y mettent, ils ne tireront jamais qu'à poudre. Je survivrai, ... et quand ils voudront être beaux, ils me videront... »

Et Bonaparte n'attend pas que ses historiens, empressés de se faire beaux, aient fait entendre le concert de louanges qu'il leur prescrit. Il embouche le premier la trompette pour qu'ils sachent mieux le ton sur lequel ils doivent chanter.

« Leur tâche sera aisée, dit-il : les faits parlent, ils brillent comme le soleil... J'ai reculé les limites de la gloire, j'ai ennobli les peuples et affermi les rois ; dès aujourd'hui, je pourrais me présenter avec fierté devant le tribunal le plus sévère, et, en avançant dans la postérité, ma mémoire gagnera beaucoup. A une grande distance, on me verra sous un jour plus favorable ; j'y paraîtrai débarrassé de mille encombrements, on me jugera dans les grandes vues et non dans les petits détails ; on planera sur les grandes harmonies, les irrégularités de mesure seront ignorées. »

« Sur quoi pourrait-on m'attaquer, qu'un historien ne puisse me défendre ? Serait-ce mes intentions ? Mais il est un fond pour m'absoudre... Mon despotisme ? Mais il démontrera que la dictature était de toute nécessité. Dira-t-on que j'ai gêné la liberté ? Mais il prouvera que la licence, l'anarchie, les grands désordres étaient encore au seuil de la porte. M'accusera-t-on d'avoir trop aimé la guerre ? Mais il montrera que j'ai toujours été attaqué. D'avoir voulu la monarchie universelle ? Mais il fera voir

« qu'elle n'a été que l'œuvre fortuite des circonstances ; que ce furent nos ennemis eux-mêmes qui m'y conduisirent pas à pas. Enfin, sera-ce mon ambition ? Oh ! sans doute, il m'en trouva vera et beaucoup, mais de la plus grande et de la plus haute qui fut jamais : celle d'établir, de consacrer enfin l'empire de la raison et le plein exercice, l'entière jouissance de toutes les facultés humaines ! et l'histoire peut-être se trouvera réduite à devoir regretter qu'une telle ambition n'ait pas été accomplie, satisfait ! » (T. III, p. 242 et 243.)

Et c'est le despote qui n'a régné que pour asservir, pour abâtardir la raison humaine, qui prétend n'avoir vécu que pour relever et éterniser l'empire ! C'est l'ennemi de la liberté de la presse, le tyran de la pensée, qui a l'ambition de figurer dans l'histoire comme celui qui n'aspire qu'à nous rendre la plume et entière jouissance de tous nos droits, de toutes nos facultés !

Cet appel de Bonaparte, tout ridicule qu'il est, a été entendu ! cet exemple a été suivi ; et, jusqu'à ce jour, on a eu des romanciers historiques qui se sont faits beaux, qui ont adulé au lieu d'instruire ; qui ont vanté Bonaparte, rampé sous sa renommée, comme on a rampé autour de son trône ; qui ont écrit sa vie comme s'ils avaient été dans les antichambres de l'empereur et sous les yeux du maître.

L'un d'eux, et c'est sans contredit le plus modéré, le plus instruit, le plus consciencieux des apologistes de Bonaparte, si toutefois un apologiste peut être consciencieux. L'un d'eux nous parlait ainsi de Napoléon, en 1838 :

« Il honore, dans le souverain pontife, et la sacro-cérdoce de la vieillesse, et la magistrature suprême du monde chrétien. Il apporte à la France toutes les dépuilées opimes des monuments capitulés de Venise, de Rome et de Florence... Il est le plus grand poète de son temps, et peut-être de tous les temps : celui-là joint le merveilleux au sublime. Chaque jour, la France s'attache aux principes d'ordre que le jeune Messie a promulgués... Où sera le miracle qu'à son apparition sur nos rivages, la France se jette avec transport dans ses bras ? Elle veut un gouvernement modérateur, et son héros a été l'image épique de la modération, la modération vivante, armée, victorieuse, également habile et puissante, parée à la fois de génie, de force et de gloire ! Le génie social est le besoin des peuples : c'est celui qui brille en lui. Il a quelque chose du Créateur : le sceau de l'immortalité est sur tous ses actes. »

D'autres romanciers historiques, et ceux-ci sont doublement coupables, car ce sont des prêtres, des évêques, des ministres d'un Dieu de vérité, déclarent que :

« Napoléon avait été annoncé par les prophètes, « que le sépulchre de la sainte Vierge avait enfuté « pour la France le héros destiné à la régénérer. » Ces prêtres, ces ministres d'un Dieu de vérité, osent appliquer à Bonaparte ces paroles du Psalmiste : « Il touche les montagnes et les montagnes se réduisent en fumée ! » et ont l'impudence d'exprimer le vœu : que la dynastie napoléonienne soit immuable comme le soleil !

Il en est encore, parmi ces romanciers, qui ont poussé l'effronterie jusqu'à recommander au bon Dieu de conserver le trône de Napoléon s'il voulait que le christianisme se conservât sur le globe, et qui ont soutenu que « la conception du grand Napoléon dans le sein de madame Letitia « était assurément une inspiration divine ; » enfin, il en est qui ont l'ignominie de nommer Bonaparte : « ce que l'univers a de plus grand, ce que la France a de plus cher. »

C'est ainsi que les historiens ont défigurés les actions de Bonaparte, par toutes les absurdités que peut enfanter l'esprit délirant et superstitieux d'un

peuple qui pousse, je le répète, jusqu'à la folie l'amour de la gloire militaire.

De nos jours même, cet esprit d'adulation a des échos dans une société qui est avide de connaître la vérité :

« A une époque où l'éternel parti des mécontents s'attaque aux souvenirs du premier empire et s'efforce d'altérer la légende napoléonienne, « écrivait on dans le mois d'avril 1869, il est bon « et juste de conserver l'éclat de sa tradition et de « maintenir présente à l'esprit du pays. Napoléon « était le continuateur et, mieux encore, l'organisateur naturel et légitime de la Révolution française, et le seul digne d'inaugurer le monde nouveau, renaissant des ruines du vieux monde « écroulé... Nationale et populaire, la gloire de « Napoléon vit à la fois dans le cœur, dans la « raison et dans l'imagination de la France ; elle a « son foyer surtout dans le peuple et dans l'armée. »

Que dirait aujourd'hui Mirabeau, s'il vivait et s'il entendait un pareil langage, lui qui s'écriait, en 1770, il y a juste un siècle : « que les apologistes du despotisme devraient être destinés de « toute protection de la part du roi et de la loi ; « déclarés infâmes, indignes de toute créance, déchus de tous droits et inhabiles à tous devoirs « de citoyen ; car, ajoutait-il, ils outragent également les rois, dont ils profanent l'autorité ; la « loi, qu'ils foulent aux pieds, et les hommes, « dont ils cherchent à anéantir les premiers et les « plus sacrés des droits. »

Certes, ces paroles ne sont pas trop sévères, car nous ne connaissons pas de servitude plus vile que celle de l'esclave qui vend sa plume et ses principes pour propager des impostures qui maintiennent des préjugés ridicules et des idées de fausse gloire.

Nous répondrons donc, avec l'autorité des faits, à tous ces apologistes du despotisme :

1° A la place de l'amour de la liberté et de l'égalité, qui avait fait faire de si grandes choses, Bonaparte mit dans les âmes la passion de l'ambition personnelle et de l'égoïsme, qui a fini par briser le ressort moral du pays et par l'isoler lui-même de la nation ; et vous appelez Bonaparte l'organisateur naturel et légitime d'une révolution qui a commencé, il y a quatre-vingt-un ans, par un désintéressement sans bornes et la suppression de tous les privilèges !

« C'est, observe Charles Nodier, « c'est une singulière méprise que d'avoir appelé Bonaparte la « révolution incarnée. Il n'y a rien de plus dissident « dans toutes les combinaisons des événements et « de la pensée : Bonaparte était tout simple- « ment le despotisme incarné. »

2° Au lieu de travailler à l'émancipation des peuples, il leur a préparé de longues années de servitude et de combats ; il a mis la France à deux doigts de sa perte, il l'a précipitée dans un gouffre, selon son propre aveu : et vous l'honorez comme un bienfaiteur de l'humanité ! Les bienfaiteurs de l'humanité sont ceux qui s'appliquent à faire régner la vertu et l'affection dans le monde : « Bonaparte n'a-t-il pas fait tout le contraire ? n'a-t-il pas mis le vice à la place de la vertu et la haine à la place de l'affection ?

3° Il ruine, il opprime, il emprisonne, il bannit, il étrangle ses contemporains ; et vous en faites une victime ? Il fuit, il pâlit, il se cache, il se déguise devant le danger, il abandonne ses troupes, il ne sait être ni citoyen, ni soldat, ni général, ni homme ; et vous en faites un héros ?

Il tient les propos les plus extravagants, les plus ridicules, les plus insensés, tel que celui-ci : « Il « n'est aucun obstacle capable de retarder « longtemps l'exécution de mes volontés ! » et vous en faites un sage, un législateur, un Messie ?

Il se fait pendant cinq ans le geôlier et l'oppressur du Pape, qu'il dépouille de ses états ; il permet à ses préfets de prodiguer l'outrage et la ca-

lonnie au chef de l'Eglise de Jésus-Christ : et vous dites que Napoléon honore, dans le souverain pontife, le chef suprême du monde chrétien ?

Il s'efforce d'excuser, de pallier, et même de préconiser les crimes ; il corrompt l'histoire nationale dans son principe, en la séparant de la morale ; il sape le seul fondement solide de la société, en travaillant à fausser nos jugements sur les hommes et sur les choses ; de plus, il détruit tout respect pour la vérité et pour la vertu : et vous prétendez que le sceau de l'immortalité est sur tous ses actes ?

Il est cruel et féroce ; il méprise à la fois et l'honneur, et la justice, et les droits de la nature, et vous en faites un dieu, un créateur ?

Il spolie, il pille, il incendie, il fusille, il martyrise, il assassine, il a la cruauté de faire promener dans les rues les têtes de ses victimes avec des écriteaux infamants et mensongers, et vous soutenez que le génie social brille en Bonaparte ?

Mais qu'avons-nous besoin d'examiner plus en détail les actes de la carrière de Napoléon Bonaparte. Qu'y trouverions-nous de plus ? Un mépris abondant de tout ce qui vaut quelque estime, un dédain perpétuel de la bonne opinion comme du bien-être des hommes.

Aussi, quelque douloureux que soit pour notre patrie le résultat des efforts de l'Europe contre l'empire issu du 18 Brumaire, on ne peut méconnaître que les motifs de ce soulèvement général furent justes et louables. « Il est impossible, disait, « en 1806, le maréchal Blücher, prisonnier de « Français à Hambourg, il est impossible qu'il ne « vienne pas un temps où l'Europe entière, ha- « miliée par les exigences de Bonaparte, fatiguée « par ses déprédations, se lèvera contre lui. »

Comment expliquer, après cela, l'engouement du peuple et de l'armée pour la dynastie napoléonienne ? Il est probable que si l'un et l'autre savaient ce que dit de Bonaparte un historien qui a écrit sans passion et sans pension, cet engouement serait placé à la plus vive indignation et à la plus légitime horreur.

« Bonaparte, dit cet historien, entra pauvre en France et la trouva riche, il en sortit immensément riche et la laissa excessivement pauvre. « Il a régné sur ses voisins et la France a été « esclav sous lui. Ce que l'orgueil a pu inventer de « plus humiliant, la barbarie de plus cruel, le « despotisme de plus écraçant, Bonaparte l'a in- « venté ou plutôt pratiqué. »

Et c'est ce Bonaparte qui trouve que la tâche de ses historiens leur sera aisée ; que les faits parlent et brillent comme le soleil ! C'est vrai ; mais c'est pour démontrer sa perfidie, sa honte, son ignominie, sa folie, que les faits parlent et brillent d'un si grand éclat !

La gloire des armes, dont il se flatte d'avoir reculé les limites, il l'a ternie à jamais : des batailles, des victoires, des conquêtes hors de leur but justifiable : la justice et la paix, ne sont pas de la gloire, mais le triomphe de la fraude et de l'usurpation.

Au seul guerrier qui défend son pays est due la reconnaissance de ses compatriotes et un honneur éternel ; mais celui qui, comme Bonaparte, porte la désolation dans les campagnes, et franchit les frontières de son territoire, doit être rangé parmi les brigands dont l'histoire ancienne et moderne a très-inconsidérément illustrés les forfaits.

Colonel Ferrer.

Font-tous les articles non signés L'administrateur-gérant, A. ALRICY.

LYON. — Impr. COSTE-LABAUME, c. Lafayette, 3.

LA GRANDE MAISON DE CHAPPELLERIE RIVIER Sœurs Rue Centrale, 43, et rue de l'Hotel-de-Ville, 80, LYON 'A l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'à l'occasion de la saison d'été, on trouvera dans ses vastes Magasins un choix immense et extraordinaire de Chapeaux de paille anglaise, italienne, Palmier, Panama, et Manille; de Chapeaux feutre, alpaga et de coutil. Tous ces articles sont vendus aux prix de fabrique.

INSECTICIDE VICAT Les cafards, les punaises sont détruits en projetant avec l'insulfateur sur les groupes d'insectes cachés le jour, la poudre INSECTICIDE VICAT. Elle tue aussi les puces, poux, arctes, fourmis, en saupoudrant avec le facon dont on a percé de petits trous la capsule, les lits, les étoffes, les chiens, chats, volailles, fourrures. L'Insecticide Vicat, le premier et le seul garanti par la signature de l'inventeur, se vend en flacons à Paris 125, rue St-Denis, à Lyon, 18, rue Bugeaud et chez tous les épiciers. Pour en prouver l'efficacité ON DONNE GRATIS 10 Pastilles BORBON spécial contre la TOUX Ecrire à M. COLOMER, rue Montmartre, 103, Paris. Boîtes 1 fr. et 1 fr. 50, expédiées franco. MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU Aiguës ou chroniques les plus rebelles Dont le traitement aurait été infructueux Guéries RADICALEMENT par le ROB-SAVARESI PERFECTIONNÉ Dépuratif-tonique, Régénérateur du Sang et des Humeurs Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels Expéditions par correspondance S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1^{re} classe, Rue Finay, 13, au premier étage, près de l'Hotel-de-Ville, à Lyon. Allée de traverse, rue de l'Arbre-Sec, 9. 38

Etude de Me A. RUBY; avoué à Lyon, rue Centrale, 31 VENTE BÉNÉFICIAIRE En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, au Palais de Justice, place de Roanne, En quatre Lots séparés, sans enchères générales DE DIVERS IMMEUBLES Comprenant : 30 UN PRÉ sis à Ste-Foy de la Saulée de la Mulk-tière, de la contenance d'environ 44 ares. 40 UNE PIÈCE DE TERRE sise à Lyon, près le fort de la Vitriolerie, chemin des Balançoires, de la contenance de 43 ares. Le tout dépendant de la succession bénéficiaire du défunt Louis GAUDET. Mises à prix Premier lot. (vendu). Second lot. (vendu). Troisième lot. 4,300 francs. Quatrième lot. 2,500 francs. Signé : RUBY. ADJUDICATION AU SAMEDI 16 Septembre 1871, à midi. NOTA. — S'adresser pour tous renseignements à M. A. Ruby, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.